

Objet : situation des familles « décasées » au gîte du Bengali

Un mois après le déplacement des victimes des expulsions de la Place de la République vers le site de Kwale, la Cimade s'inquiète d'une situation où l'État semble vouloir échapper à ses responsabilités et des conditions dans lesquelles ces personnes sont hébergées.

Pour rappel : ces familles avaient été déplacées dans la précipitation le 22 juin 2016, parallèlement à une audience du tribunal administratif où il était question de l'atteinte aux droits et à la dignité des personnes vivant sur la place, suite à un recours d'associations et de trois des personnes concernées.

La préfecture avait ainsi échappé à une condamnation grâce à un gîte privé qui proposait alors de « nouvelles conditions d'hébergement, [qui] doivent normalement assurer aux intéressés des conditions décentes de nature à prendre en compte leurs besoins élémentaire »¹. Cette dernière assurait dans un communiqué que cette solution « digne et humaine » devait « permettre à chacune des familles présentes sur place de trouver, à court terme, une solution d'hébergement plus pérenne, en liaison avec les services sociaux et les associations en charge de ces questions ».

Les services de la préfecture s'étaient ainsi engagé à financer l'alimentation des familles jusqu'à la fin du ramadan puis à prendre en charge globalement la situation pendant trois mois, à travers deux conventions. Si la première a bien été signée, les gérants du gîte n'ont reçu aucune compensation financière à ce jour et la préfecture ne semble pas vouloir mettre en place la seconde convention.

De fait, les conditions de vie sur place sont dénoncées par de nombreuses familles dont certaines estiment qu'elles préféreraient revenir Place de la République. En effet, elles manquent d'eau, elles dorment pour la plupart dans des bâtiments en travaux, elles sont isolées de tout service public, subissent le froid de la montagne après avoir perdu leurs affaires lors des « décasages ».

Un véritable contrôle est exercé sur les lieux et les personnes par les gérants. S'il est compréhensible que les personnes qui rentrent et sortent soient contrôlées, cela l'est beaucoup moins de savoir que les visites ne sont autorisées qu'entre 13h et 17h le lundi et le jeudi et que les associations qui intervenaient sur la place de la République (le Collectif de Soutien des Délogés, la Cimade, des associations comoriennes) se voient des fois refuser l'entrée ou sont étroitement surveillées à l'intérieur. Les familles ne peuvent que très peu communiquer avec l'extérieur sous peine de représailles.

Par ailleurs, les services de l'État ont refusé l'hébergement au gîte à de nombreuses personnes « décasées » non présentes le jour du transfert des familles, diminuant le nombre de personne de 320 à 200 entre le 1 et le 10 juillet. Ce serait aujourd'hui environ 150 personnes qui se trouveraient sur place.

Enfin, deux autres difficultés se posent aux familles : d'une part l'impossibilité de savoir où et si elles pourront scolariser leurs enfants à la rentrée et d'autre part un renouvellement de titre de séjour qui pourrait être impossible vu que la préfecture refuse à ce jour de leur reconnaître comme domicile le gîte du Bengali, condition pour l'obtention de leur nouvelle carte de séjour.

Dans ces conditions, la Cimade en appelle aux pouvoirs publics pour assurer à ces victimes des conditions d'hébergement dignes et à de véritables actions pour garantir l'ensemble de leurs droits.

Le groupe local de la Cimade-Mayotte

06.39.02.04.86 / 02.69.62.49.11

¹ Ordonnance du juge administratif du 23 juin 2016, n°1600524